



HAL
open science

Les premiers lecteurs de langue étrangère dans les universités en France : la difficile importation d'un modèle venu d'Allemagne (1901-1914)

Jérémie Dubois

► To cite this version:

Jérémie Dubois. Les premiers lecteurs de langue étrangère dans les universités en France : la difficile importation d'un modèle venu d'Allemagne (1901-1914). Histoire de l'éducation , 2018, Humanités et citoyenneté. L'enseignement des lettres et des langues en France, en Suisse et en Belgique au XIXe siècle., 149, pp.77-97. 10.4000/histoire-education.4017 . hal-02987698

HAL Id: hal-02987698

<https://hal.univ-reims.fr/hal-02987698v1>

Submitted on 30 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les premiers lecteurs de langue étrangère dans les universités en France : la difficile importation d'un modèle venu d'Allemagne (1901-1914)

The First Lecturers of Foreign Languages in the French Universities: The Difficult Importation of a German Model (1901-1914)

Jérémie Dubois



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/histoire-education/4017>

DOI : [10.4000/histoire-education.4017](https://doi.org/10.4000/histoire-education.4017)

ISSN : 2102-5452

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 2018

Pagination : 77-97

ISBN : 979-10-362-0120-2

ISSN : 0221-6280

Référence électronique

Jérémie Dubois, « Les premiers lecteurs de langue étrangère dans les universités en France : la difficile importation d'un modèle venu d'Allemagne (1901-1914) », *Histoire de l'éducation* [En ligne], 149 | 2018, mis en ligne le 01 janvier 2021, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/histoire-education/4017> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/histoire-education.4017>

Les premiers lecteurs de langue étrangère dans les universités en France : la difficile importation d'un modèle venu d'Allemagne (1901-1914)

Jérémie Dubois

La recherche sur les contacts entretenus avec l'étranger par les acteurs et les théoriciens de l'école républicaine et de l'université en France sous la Troisième République est actuellement en plein développement. Les travaux de Guillaume Tronchet ont ainsi mis en lumière la place prise par les enjeux internationaux dans le travail quotidien des universitaires¹, lesquels apparaissent parfois, selon la formule de Christophe Charle, comme de véritables ambassadeurs² de leur pays et de leur discipline, en même temps qu'ils se font reconnaître comme scientifiques. Les recherches récentes sur le rôle des voyages d'études pédagogiques à l'étranger dans la construction de nouveaux modèles scolaires en France³ incitent à réinterroger la situation symétrique que constituent les maîtres étrangers intervenant dans les facultés des lettres françaises pour y diffuser leur langue maternelle en qualité de lecteurs d'université. Dès lors, la

1 Guillaume Tronchet, « L'ouverture internationale des universités en France (1860-1914) », in Christophe Charle, Laurent Jeanpierre (dir.), *La vie intellectuelle en France*. Vol. 1 : *Des lendemains de la Révolution à 1914*, Paris, Seuil, 2016, p. 614-617.

2 Christophe Charle, « Ambassadeurs ou chercheurs ? Les relations internationales des professeurs de la Sorbonne sous la III^e République », *Genèses*, n° 14, 1994, p. 42-62 ; voir aussi Christophe Charle, *La République des universitaires, 1870-1940*, Paris, Seuil, 1994.

3 Damiano Matasci, *L'école républicaine et l'étranger. Une histoire internationale des réformes scolaires en France, 1870-1914*, Lyon, ENS Éditions, 2015, p. 44-53.

nature et les modalités de leurs interactions avec les universitaires français, et en particulier leurs liens avec l'attraction pour l'étranger de ces derniers forment un objet d'étude encore peu étudié. Il permet d'interroger dans la même analyse la place spécifique faite aux étrangers (les lecteurs) et à l'étranger dans l'université française de la fin du XIX^e siècle.

À l'exception de quelques grandes figures de la vie intellectuelle, comme le dramaturge Samuel Beckett, qui fut lecteur d'anglais à l'ENS de Paris entre 1928 et 1930, les lecteurs de langues étrangères dans les universités françaises représentent une population encore assez mal connue⁴. La recherche à leur sujet est beaucoup plus lacunaire que pour d'autres groupes enseignants, comme les professeurs des facultés des lettres⁵ ou les agrégés de différentes disciplines⁶. Il n'est pas anodin que l'un des premiers articles consacrés spécialement aux échanges de lecteurs entre l'Allemagne et la France avant 1939 ait été publié en 1994 par Elisabeth Tauch dans un ouvrage dirigé par Michel Espagne et Michael Werner⁷. En théorisant la notion de « transferts culturels », tous deux ont montré l'importance des enjeux linguistiques dans l'économie des échanges culturels transnationaux. Cette perspective a depuis contribué à stimuler les enquêtes sur les relations scolaires, universitaires et culturelles franco-allemandes, particulièrement pour la période de la Troisième République⁸.

4 En revanche, des travaux sont actuellement menés sur l'expérience de lecteurs français à l'étranger au XX^e siècle. Voir en particulier Nataliya Yatsenko, « "Voyage sur une autre planète" : les lecteurs et assistants de français dans les facultés soviétiques vus par eux-mêmes (1958-1991) », *Encyclo. Revue de l'école doctorale ED 382*, université Sorbonne Paris Cité, 2017. En ligne : <<https://hal-univ-diderot.archives-ouvertes.fr/hal-01728734/2>> (consulté le 6 juin 2018).

5 Voir Christophe Charle, *Les professeurs de la faculté des lettres de Paris – Dictionnaire biographique 1809-1908*, Paris, INRP, 1985 ; Jean-François Condette, *Les lettrés de la République : les enseignants de la faculté des lettres de Douai puis Lille sous la Troisième République, 1870-1940. Dictionnaire biographique*, Villeneuve d'Ascq, IRHiS-Institut de recherches historiques du Septentrion, 2006.

6 Voir par exemple Jacques Brethomé, *La langue de l'autre : histoire des professeurs d'allemand des lycées (1850-1880)*, Grenoble, ELLUG, 2004 ; Monique Mombert (dir.), « L'enseignement de l'allemand, XIX^e-XXI^e siècle », *Histoire de l'éducation*, n° 106, 2005.

7 Elisabeth Tauch, « Les échanges de lecteurs d'université entre la France et l'Allemagne des origines à 1939 », in Michel Espagne, Michael Werner (dir.), *Les études germaniques en France (1900-1970)*, Paris, CNRS Éditions, 1994, p. 307-320.

8 Voir la thèse de Sébastien Rival, *L'échange des assistants de langue vivante entre la France et l'Allemagne avant la Seconde Guerre mondiale : les « directeurs de conversation » et la « langue de l'ennemi »*, thèse de doctorat, université de Lorraine. En ligne : <http://docnum.univ-lorraine.fr/public/DDOC_T_2012_0366_RIVAL.pdf> (consulté le 30 octobre 2017). Voir aussi Hans Manfred Bock, « Der DAAD in den deutsch-französischen Beziehungen », in Peter Alter (dir.), *Der DAAD in der Zeit. Geschichte, Gegenwart und zukünftige Aufgaben – vierzehn Essays*, vol. 1, Bonn, DAAD, 2000, p. 196-218.

La présente enquête sur les débuts de l'accueil de lecteurs en France avant la Première Guerre mondiale s'inscrit dans cette démarche, qui vise à appréhender la signification de la circulation des idiomes, des idées, des pratiques ou des valeurs culturelles par-delà les frontières. Elle cherche à montrer qu'un groupe d'acteurs même numériquement peu nombreux et situé aux marges de l'université peut aider à comprendre le fonctionnement d'ensemble du système académique. Il s'agit d'examiner à la fois les lecteurs en eux-mêmes mais aussi de voir comment ceux-ci interagissent avec les différents milieux où ils sont perçus, jugés, choisis ou écartés de certaines tâches.

L'un des intérêts de la période étudiée, située entre le tournant du siècle et le début de la Grande Guerre, tient à la discordance entre les chronologies internes propres aux échanges de personnels enseignants en France et dans d'autres pays. C'est à partir de 1901 que la France devient un lieu d'accueil pour des lecteurs exerçant dans ses facultés des lettres, alors que le système de recrutement universitaire de locuteurs natifs d'une langue étrangère est déjà en place en Allemagne de longue date dans certaines universités, comme à Gottingen⁹. À cet égard, une volonté de rattrapage est bien à l'œuvre dans l'université française au sujet des lecteurs, quand bien même les facultés des lettres et leurs autorités de tutelle ont peiné à se donner en la matière les moyens de leurs ambitions.

Cet article prend pour pivot la loi du 30 janvier 1907, disposant un « crédit spécial » pour l'emploi de lecteurs de langue étrangère dans les facultés des lettres en France¹⁰. Pour quelles raisons le ministère de l'Instruction publique, alors dirigé par Aristide Briand, décide-t-il d'apporter un soutien financier au dispositif ? Quelles sont les initiatives antérieures qu'il cherche ainsi à soutenir ? Quelle est l'ampleur et quelles sont les limites de cet appui ? L'enjeu est de déterminer les écarts entre les attentes respectives des lecteurs et celles des institutions qui les recrutent afin de mesurer les hiatus et les malentendus qui amènent à envisager l'hypothèse d'un échec relatif du système des lecteurs de langue étrangère en France avant 1914, alors même que celui-ci semble connaître, au plan national, un réel essor numérique au sein des

9 Voir la correspondance contenue dans le carton des Archives nationales [désormais AN], sous la cote AN, 70/AJ/29 (Office national des universités et écoles françaises. Relations avec l'Allemagne avant 1914), qui atteste de stratégies françaises pour intégrer des lecteurs français dans le système de recrutement mis en place de longue date en Allemagne.

10 Les documents relatifs à cette loi et à sa mise en œuvre ultérieure ont fait l'objet d'un riche dossier classé à Pierrefitte aux archives nationales sous la cote AN, F/17/13 245.

facultés des lettres. Nous souhaitons explorer l'hypothèse selon laquelle la volonté d'imitation d'un modèle allemand en la matière aurait partiellement manqué son but, pour des raisons à la fois endogènes et exogènes.

Nous examinerons d'abord la structuration d'une demande institutionnelle, mettant en place les conditions du recours à des lecteurs d'université, avant d'analyser la mise en pratique de ce système et les expériences des lecteurs eux-mêmes.

I. Les ambiguïtés du recours à des lecteurs de langues étrangères

1. La transmission pratique des langues vivantes : une fonction dépréciée

Au tournant des XIX^e et XX^e siècles, l'enseignement des langues vivantes suscite un regain d'intérêt en France. Des industriels, partisans d'un fort engagement du pays dans la compétition commerciale internationale, comme les frères Jules et Jacques Siegfried, animent une influente Société pour la propagation des langues vivantes, dont les conférences sont suivies par des membres éminents des élites françaises¹¹. Les motivations économiques se mêlent chez eux comme chez certains parlementaires au souci plus large de contribuer au relèvement de l'image de la France dans le monde après la perte de l'Alsace et de la Moselle. Au tournant du siècle, de nouvelles agrégations de langues sont ouvertes, comme celles d'espagnol et d'italien, dont la première session a lieu en 1900¹². Les facultés des lettres sont de plus en plus nombreuses à élargir l'offre des langues pour lesquelles elles proposent une licence ès lettres. La réforme de 1902, portée par le ministre Georges Leygues et concédant une place accrue aux langues vivantes, résulte en partie de la pression exercée en faveur de disciplines présentées comme ayant un fort intérêt utilitariste au plan économique ou diplomatique¹³. En réalité, Marie-Pierre Pouly a

11 Marie-Pierre Pouly, «La promotion d'un savoir utile dans l'ordre scolaire français de la Troisième République. Le cas des langues étrangères», *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°6, 2007, p. 119-134.

12 Sur la structuration des études hispaniques en France, voir Jean-Marc Delaunay, *Méfiance cordiale. Les relations franco-espagnoles de la fin du XIX^e siècle à la Première Guerre mondiale*, vol. 1 : *Les relations métropolitaines*, Paris, L'Harmattan, 2010. Sur l'histoire de l'enseignement de l'italien durant la période, nous nous permettons de renvoyer à Jérémie Dubois, *L'enseignement de l'italien en France (1880-1940). Une discipline au cœur des relations franco-italiennes*, Grenoble, ELLUG, 2015.

13 Marie-Pierre Pouly, «La définition pratique des langues vivantes dans la réforme du baccalauréat

montré qu'il existe un écart entre le désir d'acteurs du monde économique de promouvoir un savoir « utile »¹⁴ aux intérêts des exportations françaises et le système de référence sur lequel repose la hiérarchie des savoirs enseignés dans l'université française et en particulier dans les facultés des lettres. Le combat qui oppose les tenants des langues anciennes aux promoteurs des humanités modernes repose ainsi en partie sur un malentendu : les représentants en France du « paradigme de l'étranger »¹⁵, pour reprendre l'expression proposée par Michel Espagne pour désigner les pionniers de l'enseignement des langues et littératures étrangères dans l'université française, cherchent souvent à asseoir leur légitimité sur la dimension ésotérique de leur discipline et sur l'existence de savoirs et de techniques qui les éloignent de compétences profanes, auxquelles sont associées, par exemple, les connaissances pratiques d'une langue étrangère.

La création des premiers postes de lecteur est largement tributaire de ce contexte singulier. L'appel à la création de cette nouvelle fonction s'explique en réalité autant par le regain d'intérêt et d'audience de l'enseignement universitaire des langues vivantes en France au tournant des XIX^e et XX^e siècles que par les persistantes faiblesses de celui-ci dans la hiérarchie des disciplines, laquelle contribue à la volonté de certains universitaires de sous-traiter la transmission de la langue pour mieux se consacrer à la diffusion de contenus disciplinaires et savants jugés plus nobles et mieux valorisés socialement et professionnellement, comme la littérature étrangère.

Dès lors, l'idée d'introduire des lecteurs dans l'université française répond à plusieurs exigences, dont les motivations entrecroisent les intérêts des étudiants et ceux des universitaires français. Le rapport présenté à l'été 1900 par Henri Hauvette à l'occasion du 3^e congrès international d'enseignement supérieur en porte significativement la marque. Agrégé de lettres, Hauvette est, depuis 1895, « chargé d'un cours de langue et littérature italiennes à la faculté des lettres de Grenoble »¹⁶. Or, il signe le plaidoyer qu'il formule en faveur du recrutement de lecteurs dans les universités françaises en se présentant seulement comme

de 1902 » in Philippe Marchand (dir.), *Le baccalauréat (1808-2006). Certification française ou pratique européenne*, Lyon/Villeneuve d'Ascq, INRP/Revue du Nord, 2010, p. 265-277.

14 Marie-Pierre Pouly, « La promotion d'un savoir utile... », art. cit.

15 Michel Espagne, *Le paradigme de l'étranger. Les chaires de littérature étrangère au XIX^e siècle*, Paris, Cerf, 1993.

16 Arrêté du ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, 24 janvier 1895, Archives municipales de Grenoble, 1 R 228.

« chargé de cours de littérature italienne »¹⁷, passant significativement sous silence la dimension linguistique de sa fonction.

Son vœu d'instituer un lecteur étranger vise en fait à lui éviter d'être associé directement à l'enseignement pratique de la langue vivante. Son discours de 1900, année qui précède immédiatement la création à Nancy et à Dijon, à partir de 1901, de lectorats d'allemand, témoigne de la prudence et même de la circonspection avec laquelle le recours à des acteurs étrangers est envisagé :

« Pour ce qui est des exercices pratiques de conversation, auxquels seraient joints les exercices écrits de traduction, ils réclament dans nos universités un organe nouveau, quelque chose comme les "lecteurs" des universités allemandes, c'est-à-dire un étranger, un Italien, qui fasse parler les étudiants dans sa langue. Il est impossible de dire dès maintenant sous quelle forme cette fonction pourrait être instituée, mais je pense que, moyennant une rétribution modeste, on pourrait attirer chez nous quelque jeune professeur italien, qui serait heureux de passer un ou deux ans en France, avec une liberté suffisante pour y continuer ses études, et auquel il serait aisé de trouver aussitôt un successeur »¹⁸.

Le programme développé par Hauvette possède une vocation générale puisqu'il pourrait, estime-t-il, être appliqué aux autres langues, comme l'allemand, l'espagnol, l'anglais ou le russe¹⁹. Ce vœu recèle une première ambiguïté : l'on rechercherait ainsi un « jeune professeur » étranger qui voudrait « continuer ses études ». La personne recrutée aurait un statut hybride, entre l'étudiant et l'enseignant. Alors que les universités allemandes veillent à ce que leurs lecteurs aient terminé leur cursus universitaire, Hauvette introduit d'emblée une tension dont les effets se firent longtemps sentir en France. Il insiste aussi sur le caractère éphémère de la présence du lecteur et sur la dimension interchangeable de celui-ci, comme pour mieux souligner à l'inverse le caractère pérenne et presque irremplaçable du titulaire français. Partant de la formule d'inspiration allemande, « le lecteur », Hauvette la reformule bientôt en recourant à la formule « ces répétiteurs étrangers », qui identifie les lecteurs potentiels aux répétiteurs de l'enseignement secondaire, lesquels y occupent une position très subalterne. Ainsi, avant même d'être

17 *Troisième congrès international d'enseignement supérieur tenu à Paris du 30 juillet au 4 août 1900*. Introduction, rapports préparatoires, communications et discussions publiés par François Picavet, Paris, A. Chevalier-Marescq, 1902, p. 348.

18 *Ibid.*, p. 347.

19 *Ibid.*

nommés, les futurs lecteurs sont associés au plan lexical à ces « professeurs de silence » étudiés par Loïc Le Bars²⁰, personnels dont la surveillance des cours de récréation et des heures d'études constituait l'une des tâches. Symboliquement, la transmission pratique de la langue est péjorativement envisagée. La condescendance de l'universitaire s'exprime encore lorsqu'elle se teinte de nationalisme pour assurer que, même mal rétribué, le lecteur aurait nécessairement une propension à se satisfaire *a priori* de sa condition (« serait heureux » de séjourner en France). Enfin, le lecteur dont Hauvette théorise la fonction doit savoir qu'il a vocation à être étroitement chapitré par le professeur français :

« Il est vrai que ces répétiteurs étrangers seraient un peu des passants dans nos universités [...]. En tous cas, ces exercices pratiques seraient soumis au contrôle direct du professeur de littérature italienne; c'est lui qui maintiendrait une certaine unité dans l'enseignement et prêterait son autorité personnelle à ceux de ces auxiliaires passagers qui en manqueraient peut-être un peu »²¹.

Ce rapport possède aussi une signification collective. Lors du débat qui suivit sa présentation, c'est précisément un universitaire allemand, M. Schneegans, *Privat-Docent* à l'université de Heidelberg, qui soutient la demande d'Hauvette tout en la redéfinissant : il propose de recourir à un « répétiteur étranger présentant des garanties suffisantes » ou à un lecteur « ayant fait un séjour de plusieurs années à l'étranger »²². Cette dichotomie est en décalage avec les propositions de Hauvette, qui n'envisageait lui qu'une seule catégorie sous ces deux noms : elle résulte probablement de ce qu'en Allemagne, une certaine polyvalence linguistique est attendue des personnels scientifiques étrangers recrutés avec le titre de lecteur. L'on n'attend pas d'eux qu'ils maîtrisent uniquement leur langue maternelle; ainsi, il est préférable que les lecteurs francophones aient des compétences dans d'autres langues romanes, ce à quoi peuvent contribuer des séjours préalables longs à l'étranger²³.

20 Loïc Le Bars, *Les professeurs de silence. Maîtres d'études, maîtres répétiteurs et répétiteurs au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2014.

21 *Troisième congrès international... op. cit.*, p. 347.

22 *Ibid.*, p. 350.

23 Le dossier AN 70/AJ/29 comporte un ensemble de documents sur les attentes précises du professeur Schädel, directeur du séminaire de langues et cultures romanes à l'Institut colonial de Hambourg dans sa recherche d'un « auxiliaire scientifique pour le français ». Voir notamment sa lettre du 12 juillet 1913 à Jules Coulet, directeur de l'Office national des universités et écoles françaises au ministère de l'Instruction publique.

En tout état de cause, la section de philologie du congrès international de l'enseignement supérieur s'accorde pour émettre le vœu que, partout où les langues vivantes étrangères sont enseignées à l'université, cet enseignement soit « complet » et « embrasse un ensemble organique d'études scientifiques et d'exercices pratiques »²⁴. Alors que l'expression « ensemble organique » suggère une indivision entre dimensions scientifiques et pratiques, elle préfigure en fait un appel à un strict partage des rôles. Les chaires de philologie et de littérature seraient complétées par des « exercices pratiques de composition, d'élocution, de conversation, dirigés par un lecteur originaire du pays dont la langue qu'on désire étudier est la langue nationale et choisi de préférence parmi les élèves d'une université »²⁵. L'ambiguïté qui perçait dans l'argumentation d'Hauvette persiste ici, puisqu'il n'est pas fait mention d'une obligation pour le futur lecteur d'être déjà diplômé de l'université qu'il fréquente.

Dans l'ensemble, ces éléments témoignent de l'inclusion des lecteurs dans une stratégie de légitimation des maîtres français. La transmission de la langue vivante apparaît comme un bien socialement disqualifié dans l'université française autour de 1900, au point que celle-ci puisse être avantageusement déléguée à une figure de rencontre, le lecteur, ce passant dont le rôle semble être en partie, symboliquement, de servir à attirer sur lui les critiques qui pèsent sur les spécialistes de langues. À bien des égards, le lecteur doit ainsi, d'abord, servir de faire-valoir aux universitaires français.

2. Le recrutement des premiers lecteurs en France : proto-histoire d'une innovation

Les premiers lecteurs sont embauchés à partir de 1901. Plusieurs sources amènent à considérer que c'est à Nancy que le modèle fut expérimenté en France par l'emploi d'un lecteur d'allemand en 1901. À la différence de ce que suggérait Hauvette l'été précédent, tout semble avoir été fait pour rétribuer le lecteur de façon plus que symbolique, afin de s'attacher ses services. La proximité de la frontière – l'Alsace et la Moselle étant alors hors de France – a pu inciter la faculté des lettres à s'inspirer véritablement d'un « modèle allemand », pour reprendre l'expression de Monique Mombert²⁶. Revenant sur ce

24 *Troisième congrès international...*, *op. cit.*, p. 355.

25 *Ibid.*

26 Monique Mombert, *L'enseignement de l'allemand en France, 1880-1918, entre « modèle allemand » et « langue de l'ennemi »*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2001.

passé récent, une délibération du conseil de l'université datée de février 1907 souligne l'effort financier qui a été consenti et réclame une prise en charge par l'État des dépenses liées à l'emploi de lecteurs :

« Considérant

Que l'université de Nancy a été la première (avec celle de Dijon) à créer sur ses fonds propres un emploi de lecteur de langue allemande (délibération du 28 janvier 1901),

Que cet emploi a été régulièrement rempli depuis le 9 mai 1901 jusqu'à présent par une série de lecteurs rétribués sur les fonds de l'université,

Que l'université a toujours espéré que sitôt que des crédits le permettraient, l'État prendrait à sa charge les emplois de ce genre, lesquels entrent dans le cadre des enseignements généraux, qu'il rétribue [la faculté demande la prise en charge de l'indemnité du lecteur par l'État]²⁷.

Cette délibération du conseil de l'université de Nancy retient l'attention car, fût-ce pour les besoins d'une argumentation financière, elle inclut les lecteurs dans la communauté universitaire, affirmant que leur action entrerait « dans le cadre des enseignements généraux », au même titre que d'autres. Il ne s'agit pas seulement de rhétorique, dans la mesure où la source précise que l'indemnité du lecteur à Nancy se monte à 1 200 francs. L'université lorraine a effectué le pari d'engager des fonds en faveur du travail de ses lecteurs. Le calcul élaboré par le recteur de Nancy, Charles Adam, pour convaincre le ministère du bien-fondé de la demande de soutien financier de son université évoque ainsi une dépense qui, lors des six années précédentes, se monte à un total de 7 200 francs. Le montant de 1 200 francs annuel peut être rapporté à celui que reçoit Joseph Anglade, universitaire français en poste à Nancy, dont le recteur estime qu'il se « morfond ici avec ses 3 600 [francs], ni plus ni moins »²⁸. Le rapport de un à trois entre les deux rémunérations marque une différence forte mais montre que la rétribution du lecteur n'est pas insignifiante à proportion.

À l'inverse, dans le Sud de la France, à la faculté des lettres de Montpellier, le système des lecteurs se met en place tout autrement. En mars 1907, le recteur de l'académie de Montpellier, Antoine Benoist, écrit au ministère pour plaider la cause de M. Gross, « sujet suisse, ayant fait des études supérieures en Russie et en Allemagne », alors « en cours d'études » pour le doctorat de droit

27 AN, F/17/13245, Extrait du registre des délibérations, Conseil de l'université de Nancy, séance du 25 février 1907.

28 AN, F/17/13 245, Lettre du recteur de Nancy, Adam au directeur de l'enseignement supérieur, 4 mars 1907.

à l'université de Montpellier. Ce dernier, explique le recteur, a « bien voulu », après entente avec lui faire depuis la rentrée deux fois par semaine des « conférences pratiques d'allemand »²⁹. Tout laisse penser qu'aucune rémunération spécifique n'ait été prévue pour ce « proto-lecteur » : le recteur sollicite ainsi le ministère bien après que le travail ait été engagé : « M. Gross est marié et il n'a pas de grandes ressources ». Décrivant ce dernier comme « fort gêné », il sollicite pour lui une « modeste subvention de 200 ou 300 francs ». Précisant qu'une trentaine de conférences ont déjà été données, le recteur invoque tout autant les mérites de celui pour qui il plaide que la nécessité de « venir en aide à un pauvre garçon »³⁰. Cette commisération, à travers laquelle point comme une forme de remord d'avoir utilisé les services d'un homme pouvant difficilement refuser la proposition d'une université dans laquelle il préparait son doctorat, offre un contraste marqué avec les lecteurs de Nancy, rémunérés sur des bases plus claires et sur des montants plus élevés. L'expérience tournera d'ailleurs rapidement court à Montpellier puisque bien qu'une indemnité de 300 francs sur crédits ministériels soit décidée pour 1906-1907 en faveur de M. Gross³¹, le rectorat indique l'année suivante qu'il n'y a pas de lecteur d'allemand attaché à la faculté des lettres en 1907-1908³². L'exiguïté des fonds consacrés à la mise en place d'un système de lectorat débouche donc sur une discontinuité.

La situation de quasi-bénévolat qui prévaut à Montpellier à la veille de la mise en place de fonds nationaux spécifiquement alloués aux lecteurs n'est pas isolée. À Lyon, jusqu'en 1906, un autre système assurait la gratuité des services du maître étranger pour la faculté et l'État, tout en laissant au lecteur la possibilité de percevoir une rémunération minimale. Cette combinaison est exposée en décembre 1906 par le doyen de la faculté des lettres, alors qu'il demande au recteur des informations rapides sur la répartition des crédits ministériels votés pour la prise en charge des lecteurs. Les modalités de la rémunération de l'unique lecteur de la faculté, en anglais, ne sont alors pas encore clarifiées : « si ce dernier doit recevoir un traitement, nous ne pouvons pas exiger des étudiants la petite

29 AN, F/17/13 245, Lettre datée de Montpellier envoyée par Antoine Benoist au ministère de l'Instruction publique, 12 mars 1907.

30 *Ibid.*

31 AN, F/17/13 245, Minute du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts adressée au recteur de Montpellier, 18 mars 1907.

32 AN, F/17/13 245, Note de service du recteur de Montpellier adressée au ministre de l'Instruction publique, 21 mars 1908.

rétribution usuelle – tout à fait insuffisante d'ailleurs»³³. La formule suggère que prévalait jusque-là un financement direct par une taxe prélevée individuellement auprès des étudiants fréquentant les heures d'enseignement données par le lecteur. La lettre laisse entendre que l'intégralité de ses émoluments provenait de cette source, puisqu'elle indique que si ce dernier ne devait pas les recevoir et que les crédits nationaux ne soient pas ouverts, le lecteur, bien que déjà en poste, se trouverait « sans ressource aucune »³⁴. On comprend dans un tel contexte qu'il n'y ait pas eu alors à Lyon de candidat pour l'autre poste de lecteur, celui d'allemand. La volonté de mettre un terme à ce type de situation peut avoir été une des motivations de la décision d'ouvrir, à partir de janvier 1907, des crédits spécifiques ministériels pour les lecteurs.

3. À partir de 1907, le ministère subventionne les lectorats

Les sources archivistiques suggèrent que le ministère a longtemps montré une relative indifférence face à la question des recrutements de lecteurs. Les facultés des lettres souhaitant utiliser leurs fonds propres à cet effet n'y étaient pas découragées, mais cela restait semble-t-il une question d'intérêt local, ce qui explique que ce ne soit qu'assez tardivement que le ministère ait songé à établir des tableaux de synthèse recensant la présence des lecteurs à échelle nationale. Cette volonté de mettre les informations en série est contemporaine de la décision de janvier 1907 d'inclure dans la loi de finance un crédit annuel de 10 000 francs mis à la disposition du ministère de l'Instruction publique pour soutenir les lecteurs dans les facultés de lettres³⁵. La somme est à la fois significative mais néanmoins modeste si elle est rapportée, par exemple, à la rétribution annuelle de 1 200 francs du lecteur d'allemand de Nancy.

L'administration du ministre de l'Instruction publique Aristide Briand engage un double travail de recension des informations disponibles sur les lecteurs et de soutien au cas par cas. Il est symptomatique que des tableaux d'archives très partiellement remplis aient été conservés tels quels, comme s'ils reflétaient un état initial de la connaissance lacunaire du ministère en la matière. Un tableau manuscrit intitulé « Lecteurs de langues étrangères 1906-1907 »³⁶ a ainsi été

33 AN, F/17/13 245, Lettre du doyen de la faculté des lettres de Lyon au recteur de Lyon, 17 décembre 1906.

34 *Ibid.*

35 Couverture du dossier, AN, F/17/13 245.

36 Voir le tableau intitulé « Lecteurs de langues étrangères 1906-1907 », AN, F/17/13245.

archivé alors même qu'une bonne partie de ses colonnes restaient vides. Le ministère cherche à savoir quelles sont les universités où ces derniers sont présents, quelles langues ils enseignent et quel est leur nom. Ces documents laissent penser que, cinq ans après la création des premiers postes de lecteurs de langues étrangères dans les facultés des lettres en France, le ministère n'avait pas encore cherché à s'en construire une vue d'ensemble, la question étant demeurée d'intérêt local. Le premier tableau de synthèse conservé ne présente que quelques noms, de sorte que l'on pourrait croire qu'il n'y a de lecteurs que dans les facultés des lettres de Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier et Rennes, alors que des lecteurs sont déjà employés dans plusieurs autres villes universitaires, comme Nancy ou Grenoble³⁷. Ce tableau sous sa forme initiale est également inexact dans sa construction, puisqu'il ne propose de colonnes que pour quatre langues (anglais, allemand, italien et espagnol) alors qu'une lectrice de russe intervient à Grenoble en 1906. Le ministère engage au même moment une vaste enquête par laquelle il presse les recteurs des différentes académies de rassembler les informations concernant la présence de lecteurs, ce qui explique que les tableaux ultérieurs soient plus complets³⁸. Par leur exhaustivité croissante, les tableaux successifs établis durant les années universitaires qui précèdent immédiatement la Grande Guerre traduisent un intérêt nouveau de l'État administrateur. Le contexte de vive compétition des nations en Europe sur de multiples terrains diplomatiques, économiques et scientifiques au cours de ces années 1907-1914 a pu contribuer à la progressive étatisation de la question, quand bien même cet intérêt s'est traduit financièrement de façon limitée et hétérogène.

Le crédit spécial du 30 janvier 1907 est en effet réparti d'une façon singulièrement arbitraire³⁹. Tandis que sont désormais identifiés des lecteurs auprès des facultés des lettres de Bordeaux, Caen, Clermont, Grenoble, Lille,

37 À Bordeaux, les lecteurs recensés sont Gassmann pour l'allemand et Sowerby pour l'anglais, à Lille, Welsing en allemand et Callie en anglais, à Lyon, Beaumont, en anglais, Gross à Montpellier en allemand, à Rennes, Troumschka pour l'allemand et Johnson pour l'anglais. Tiré du tableau cité en note 36. Dans ce même carton d'archive figure un dossier sur la faculté des lettres de l'université de Grenoble, dans lequel une chronologie établie le 22 février 1907 indique que l'université a eu recours à des lecteurs dès 1902 pour l'anglais puis à partir de 1904 pour l'italien et 1906 pour le russe et l'allemand.

38 Sur cet effort de centralisation des informations, voir par exemple la note manuscrite de la direction de l'enseignement supérieur du ministère de l'Instruction publique, 20 mars 1908, «Notes envoyées aux recteurs des académies de Caen, Lille, Montpellier, pour demander le nom des lecteurs», AN, F/17/13 245.

39 Voir le tableau manuscrit intitulé «Lecteurs de langues étrangères (1906-1907). Crédit spécial (30 janvier 1907)», sans date, AN, F/17/13245.

Lyon, Montpellier, Nancy, Rennes et Toulouse, le financement ministériel de 10 000 francs apparaît réparti de façon peu homogène. À Grenoble, où quatre lecteurs sont recensés⁴⁰, la lectrice d'anglais se voit attribuer 400 francs tandis que ses collègues d'autres langues obtiennent seulement une subvention d'État de 200 francs. À Lille, MM. Welsing et Callie se voient chacun attribuer seulement 250 francs pour l'allemand et l'anglais, quand M. Lakner, lecteur d'allemand à Toulouse, bénéficie lui d'un soutien de 500 francs. Une note administrative précise que dans cette faculté des lettres, les lecteurs d'anglais et d'espagnol sont rétribués par l'université. Une gestion au cas par cas semble ainsi être la norme et expliquer, par exemple, que le lecteur le mieux doté par l'État soit celui de Nancy, M. Borgman, lecteur d'allemand, qui reçoit 600 francs sur les crédits spéciaux, au titre de l'année 1906-1907. Les appels instants de l'université et du recteur de Nancy à une prise en charge complète par l'État des coûts du lecteur n'ont ainsi été qu'à moitié entendus.

La conséquence de cet investissement financier inégal est prévisible : les facultés qui rétribuent le moins leurs lecteurs peinent à les retenir. À Bordeaux, seuls 150 francs sont consacrés par le ministère au poste de M. Sowerby, la mention 300 f. étant rayée : il faut en déduire que celui-ci a quitté en cours d'année ses fonctions, perdant ainsi la moitié de sa faible indemnité. Il en va de même pour le lecteur d'allemand Kroneberg, qui quitte ses fonctions à Bordeaux en mars 1908 et ne touche que la moitié de ses indemnités⁴¹. Le doyen de la faculté des lettres de Bordeaux déplore cette situation en soulignant que « la rétribution qui leur est allouée est tellement dérisoire que nous en avons honte vis-à-vis d'eux »⁴². À Grenoble, le tableau de synthèse précise que le poste de la lectrice de russe est vacant, celle-ci ayant dû quitter son poste au 31 décembre pour raisons de santé⁴³. Le montant très modeste associé à la charge explique sans doute qu'il soit difficile de lui trouver un remplaçant.

La question de la faible rémunération des lecteurs rend aussi difficiles les négociations avec les universitaires étrangers. En 1909, Albert Stimming,

40 Il s'agit de M. Pfühl pour l'allemand, M^{lle} Mac Gregor pour l'anglais, M. Levi-Malvano pour l'italien et M^{me} Koschkine pour le russe.

41 AN, F/17/13 245, Lettre du directeur de l'enseignement supérieur au recteur de Bordeaux, Paris, 3 avril 1908.

42 AN, F/17/13 245, Lettre du doyen de la faculté des lettres de Bordeaux au recteur de Bordeaux, 22 février 1907.

43 Voir le second tableau complété, intitulé « Lecteurs de langues étrangères 1906-1907 », dossier AN, F/17/13245.

professeur à Gottingen, indique au doyen de la faculté des lettres de Grenoble, Jacques de Crozals, qu'il lui est impossible d'envoyer un lecteur d'Allemagne pour l'indemnité proposée⁴⁴. Il incite même son interlocuteur à se grouper avec d'autres doyens pour demander davantage de fonds à ce propos au ministère français, en mettant en avant les meilleures conditions faites aux lecteurs français en Allemagne. Son analyse éclaire sur le décalage entre les deux cultures française et allemande en la matière au seuil des années 1910 :

« À ces conditions-là, on ne peut pas penser à nos candidats, c'est-à-dire à des jeunes gens qui ont déjà passé leur examen d'aptitude, car ils sont sûrs d'avoir en très peu de temps un traitement quatre ou cinq fois plus grand que votre indemnité. Restent donc les étudiants, mais quand même quelqu'un se présenterait, je l'en dissuaderaient énergiquement, d'abord parce qu'à mon opinion, un étudiant, qui est un élève lui-même, ne peut pas et ne devrait pas être le maître de ses égaux ; puis parce que je trouve votre indemnité, même pour un étudiant, insuffisante »⁴⁵.

Jusqu'à la fin de la période, l'étroitesse des traitements de nombreux lecteurs demeure un obstacle au développement du système en France. Tout en contribuant à étoffer le réseau national, l'État semble davantage suiveur, c'est-à-dire accompagnant le fait accompli, plutôt que meneur inspirant les politiques publiques en la matière. Le cas de l'université de Paris représente toutefois une exception : en octobre 1905, soit avant le vote des crédits d'État pour les lecteurs, le vice-recteur de Paris demande au ministre de renouveler les crédits nécessaires à la rétribution d'un lecteur d'allemand et d'un lecteur d'anglais à l'université de Paris, estimant que « ces emplois rendent de très grands services et sont désormais indispensables pour la formation des professeurs de langues vivantes »⁴⁶. Les particularités de la gestion de l'université de Paris semblent avoir eu pour conséquence que les crédits y ont été d'emblée ministériels, à la différence des universités de province. Le montant des sommes engagées, 1 500 francs par an pour un lecteur en 1906, participe sans doute à rendre attractif le poste. Rudolf Meyer est ainsi lecteur d'allemand durant les années 1904 à 1906 avant d'être renouvelé pour 1906-1907.

44 AN, F/17/13245, Copie de la lettre de Stimming, professeur à Gottingen, au doyen de la faculté des lettres de Grenoble, M. de Crozals, 15 février 1909.

45 *Ibid.*

46 AN, 20010498/3, Lettre du vice-recteur de Paris au ministre de l'Instruction publique, 31 octobre 1905.

II. L'inégale condition des lecteurs

1. La construction de filières de recrutement

La construction de filières de recrutements de lecteurs pour la France passe d'abord par les réseaux informels d'universitaires. En février 1905, l'angliciste Émile Legouis évoque le rôle clé joué par un chargé de cours de français à l'université d'Édimbourg, Charles Sarolea, « par qui ont été désignés presque tous les lecteurs anglais jusqu'ici choisis, et dont la désignation a toujours été très heureuse »⁴⁷. C'est par son intermédiaire qu'Émile Legouis avait été mis en contact avec le lecteur avec lequel il a travaillé à Lyon, M. J. Liddell Geddie, « M. A. [maître ès art] de l'université d'Édimbourg ». Alors que Legouis quitte la faculté de Lyon pour venir enseigner à la Sorbonne, il semble tenir pour une évidence que celui qu'il appelle « mon lecteur de Lyon de l'an passé »⁴⁸ le suive à Paris : il informe le recteur qu'il a proposé à ce dernier d'être lecteur à la Sorbonne en 1905-1906. Tout se passe comme si le lecteur étranger était attaché personnellement à l'universitaire français, au point d'épouser les étapes de sa carrière. Cette situation n'est pas isolée, puisque Ferdinando Neri, lecteur d'italien à Grenoble auprès d'Henri Hauvette à partir de 1904, le suit à la Sorbonne quand celui-ci est nommé à Paris en 1906.

La construction de ces réseaux informels engage très vite des enjeux de réciprocité. Émile Legouis note ainsi que M. Sarolea lui a déjà demandé trois lecteurs français pour son université ; il considère que cela donne le devoir à la France d'accueillir ceux que cet universitaire recommande. Le lecteur peut ainsi être perçu comme un vecteur de transaction dans les échanges universitaires internationaux. La situation est poussée à un point limite à travers le cas de Fred White. Comme les crédits concernant le lectorat à la Sorbonne sont déjà utilisés, Legouis, sur le conseil de Sarolea, propose une autre solution pour le « très brillant étudiant » de son collègue d'Édimbourg. Ce jeune homme étant riche, explique-t-il, « s'il y était autorisé, il viendrait volontiers comme lecteur adjoint sans traitement »⁴⁹. Legouis obtient l'assentiment du recteur à sa proposition consistant à donner « à défaut de traitement, la franchise de la

47 AN, 20010498/3, Lettre d'Émile Legouis au recteur de Paris, 21 février 1905.

48 AN, 20010498/3, Lettre d'Émile Legouis au recteur de Paris, 3 mars 1905. C'est nous qui soulignons.

49 *Ibid.*

Sorbonne et le titre de lecteur»⁵⁰. La fonction de lecteur, qui dans certains cas est assumée dans la plus grande difficulté matérielle, peut ainsi parfois être occupée par une personne pour qui ce statut vaudrait diplôme et expérience, comme une étape dans le grand tour accompli par les jeunes gens issus de la bourgeoisie européenne. Les arguments sont alors sans ambages d'ordre social : «il appartient à une illustre famille édimbourgeoise et est appelé à une belle carrière parlementaire»; «il a superbe mine»⁵¹. En avril 1905, le vice-recteur de Paris assure à Legouis que Fred White pourra «assister à tous les enseignements pendant deux mois sans devoir payer d'immatriculation»⁵². La fonction de lecteur-adjoint fait ici véritablement figure de couverture pour permettre à un grand bourgeois de découvrir le système universitaire parisien.

Mais progressivement s'observent les prémisses d'un système centralisé d'affectation des lecteurs sous l'égide du Musée pédagogique, qui désigne par exemple en 1909, à la faculté des lettres de Rennes, les lecteurs d'anglais et d'allemand, Cassels et Klovekorn⁵³. Fondé par Jules Ferry en 1879, le Musée pédagogique de Paris visait initialement à diffuser les informations sur les questions éducatives. Comme le soulignent Alexandre Fontaine et Damiano Matasci, cette structure qui centralisait la documentation sur les systèmes pédagogiques étrangers fut l'un des lieux majeurs de l'internationalisation des approches pédagogiques dans la France de la III^e République⁵⁴. Ses missions s'élargissent dès avant 1914 à l'organisation des échanges d'enseignants entre la France et d'autres pays⁵⁵. Plusieurs directeurs successifs de cette institution, en particulier Charles-Victor Langlois puis Jules Coulet, ont ainsi eu pour rôle de gérer les candidatures de Français souhaitant être lecteur hors de France ou d'étrangers désireux de venir en France comme lecteur. Cependant, leur rôle de coordination et d'affectation a été beaucoup plus important dans la gestion des assistants de langues de l'enseignement secondaire que pour l'accueil de

50 *Ibid.*

51 AN, 20010498/3, Lettre d'Émile Legouis au recteur de Paris, 21 février 1905.

52 AN, 20010498/3, Lettre du vice-recteur de Paris à Émile Legouis, 8 avril 1905.

53 AN, F/17/13245, Lettre du recteur de Rennes au ministre de l'Instruction publique, 6 février 1909.

54 Alexandre Fontaine, Damiano Matasci, «Centraliser, exposer, diffuser : les musées pédagogiques et la circulation des savoirs scolaires en Europe (1850-1900)», *Revue germanique internationale*, n°2, 2015.

55 Cette mission du Musée pédagogique a été dévolue ensuite à l'ONUUEF (Office national des universités et écoles françaises) à partir de 1918. Voir Sébastien Rival, *L'échange des assistants de langue vivante...*, *op. cit.*, p.29.

lecteurs dans l'enseignement supérieur en France, celui-ci relevant encore largement de décisions des facultés et des réseaux des universitaires en poste dans chacune des disciplines, ce qui n'est pas sans produire de tension avec les acteurs nationaux. L'attribution des crédits dégagés par le ministère à partir de 1907 pour soutenir des lecteurs étrangers est avant tout discutée à échelle locale. À Caen, en décembre 1909, le doyen de la faculté des lettres se dit très favorable à l'emploi comme lecteur d'un professeur agrégé au lycée de Caen, M. Koessler⁵⁶. Il souligne les services que ce dernier peut rendre aux candidats à l'agrégation. Né à Strasbourg, M. Koessler détient la nationalité française puisqu'il exerce comme fonctionnaire. Dans une logique comparable, à la faculté des lettres de Lyon, en novembre 1907, les 800 francs mis à disposition par le ministre Aristide Briand comme pouvant servir à payer les indemnités de deux lecteurs étrangers, un en allemand et un en anglais, à hauteur de 400 francs chacun, font immédiatement l'objet d'une tentative de dérivation d'une partie des fonds vers des étudiants français. Tandis qu'un lecteur d'anglais est recruté « sans traitement »⁵⁷ de la part de l'université, l'assemblée de la faculté est unanime à approuver une répartition des 800 francs ministériels qui concéderait 400 francs à ce dernier et 300 à répartir entre deux étudiants préparant l'agrégation des langues vivantes, « qui seraient chargés de faire des lectures d'auteurs allemands et anglais pour les étudiants de licence (langue classique, philosophie et histoire) »⁵⁸; le solde restant, soit 100 francs, étant proposé comme une somme à garder en réserve par la faculté. La réponse du ministre Aristide Briand est cinglante : s'il autorise le paiement de la somme proposée au lecteur, il ajoute :

« quant aux 400 francs restant disponibles, la dépêche que je vous ai adressée [...] vous a déjà fait connaître que cette somme ne saurait être attribuée qu'à des lecteurs de nationalité étrangère. Je ne puis que m'en tenir aux termes de cette dépêche »⁵⁹.

56 Une note du 21 mars 1908 adressée par le recteur de Caen au ministre de l'Instruction publique atteste que M. Koessler occupe déjà la fonction de lecteur cette année-là, en tant que professeur d'allemand en lycée (AN, F/17/13 245).

57 AN, F/17/13 245, Arrêté de nomination de John Weare, diplômé de l'université de Harvard, comme lecteur d'anglais à la faculté des lettres de Lyon, signé par le recteur, 8 novembre 1907.

58 AN, F/17/13 245, Lettre du recteur de l'académie de Lyon au ministre de l'Instruction publique Aristide Briand, 23 novembre 1907.

59 AN, F/17/13 245, Lettre du ministre de l'Instruction publique Aristide Briand au recteur de Lyon, 3 décembre 1907.

Par-là, le ministre confirme bien qu'il compte mener une véritable politique d'ouverture des universités françaises à des acteurs étrangers pour l'enseignement des langues et les résistances qu'il rencontre montrent que cette politique n'a rien d'évident pour certains acteurs en poste. Parallèlement, en Allemagne, la diplomatie française constate avec regret que les lecteurs belges sont souvent recrutés de préférence à des lecteurs français, en particulier en Bavière où, sur trois lecteurs, deux sont belges⁶⁰.

2. Une fonction qui masque des conditions très diverses

La désignation même des lecteurs est révélatrice de leur position dans le système universitaire. Dans les sources, ils n'apparaissent jamais mentionnés comme des collègues, ni comme des collaborateurs scientifiques, mais généralement par la locution « ces Messieurs »⁶¹. Souvent, les lecteurs d'université employés en province, ne pouvant vivre avec leurs seules indemnités académiques, travaillent à titre principal comme assistant dans un lycée. Le doyen de la faculté des lettres de Bordeaux, Georges Radet, s'en désole : « Ils viennent par amour-propre à la Faculté mais ils ne lui appartiennent pas vraiment et le gros de leur besogne est ailleurs »⁶². Il demande pour cette raison à « améliorer la situation des étrangers dont nous empruntons les services » ou, mieux, de rendre possible la création d'emplois de lecteurs attachés uniquement à l'université. À l'inverse, à Grenoble, le travail du lecteur d'anglais Miller, en poste dans cette faculté de 1904 à 1906, est ainsi décrit dans le cadre d'une lettre qui doit servir à le recommander pour la suite de sa carrière :

« Il a su grouper autour de sa chaire pour son enseignement public tout ce que Grenoble compte de personnes s'intéressant à la littérature anglaise et capable de comprendre cette langue. Dans ses conférences privées, M. Miller a fait preuve d'une érudition très sûre, d'un soin minutieux à redresser les erreurs de prononciation ou de sens »⁶³.

Il peut donc arriver que les enseignants français concèdent au lecteur la possibilité d'avoir un rayonnement par des cours ouverts au public. Si la source

60 AN, 70/AJ/29, Note diplomatique sur la situation des lecteurs en Bavière transmise à Ernest Lavisse, avril 1909.

61 Voir par exemple la lettre du doyen de la faculté des lettres de Rennes au ministère de l'Instruction publique du 30 novembre 1909, AN, F/17/13 245.

62 AN, F/17/13 245, Lettre du doyen de la faculté des lettres au recteur de Bordeaux, 22 février 1907.

63 AN, 20010498/3, Lettre du doyen Jacques de Crozals présentée par H. Miller à l'appui de sa candidature à un poste de lecteur d'anglais à Paris, 5 juin 1906.

montre ici que certains universitaires ne craignent pas de partager les tâches avec les lecteurs autrement qu'en les cantonnant à des travaux purement pratiques, les informations précises sur le travail pédagogique des lecteurs sont rares. Ils ne font pas l'objet de rapports réguliers de la part de leur hiérarchie. À la faculté des lettres de Lyon, le 27 mars 1908, le doyen présente toutefois John Weare, lecteur d'anglais issu de l'université de Harvard, comme l'archétype du lecteur utile à la faculté :

« M. Weare a fait preuve de qualités d'initiative et de personnalité qui ont rendu son enseignement très vivant. Il réussit à faire prendre souvent la parole aux étudiants, et leur rend par-là les services les meilleurs que l'on puisse demander à un lecteur »⁶⁴.

Cette dernière formule suggère tout un système de répartition des rôles : tandis que l'universitaire en poste est appelé à délivrer un savoir magistral, le talent du lecteur serait proportionnel à sa faculté à amener les étudiants à s'exprimer. Il est également noté que Weare « a poussé le dévouement jusqu'à donner trois leçons supplémentaires par semaine pendant un mois et demi, pour initier les élèves aux "discussions organisées" ou *debates*, comme dans les universités anglaises et américaines et il dirige maintenant un de ces *debates* tous les quinze jours »⁶⁵.

Ces activités pédagogiques et cet engagement sont mis en avant pour justifier la demande d'utilisation au profit du lecteur d'un reliquat des sommes ministérielles dédiées à cet effet : il semble ainsi fréquent que les lecteurs doivent s'employer d'abord sous une forme bénévole à mériter des indemnités supplémentaires demeurant longtemps incertaines. Le rôle pédagogique du lecteur d'allemand se double aussi parfois de missions d'intérêt stratégique : à la faculté des lettres de Lille, en 1907, le lecteur Welsing donne non seulement deux séances par semaine comme son collègue d'anglais, mais il collabore aussi, note le recteur, aux « conférences réservées aux officiers », sous la forme de « trois exercices de conversation par semaine »⁶⁶. La fonction du lecteur, dès lors, est éminemment sensible, et l'on peut se demander si les services diplomatiques et militaires allemands veillent, de leurs côtés, à nouer des contacts avec ce lecteur travaillant au plus près des officiers d'une armée d'un pays tiers avec lequel les relations sont complexes.

64 AN, F/17/13 245, Lettre du doyen de la faculté des lettres de Lyon au recteur de l'académie de Lyon, 27 mars 1908.

65 *Ibid.*

66 AN, F/17/13 245, Lettre du recteur de l'académie de Lille au ministre de l'Instruction publique et des beaux-Arts, Lille, 14 février 1907.

Conclusion

La condition de lecteur dans l'université française avant 1914 présente ainsi des visages contrastés. Les lecteurs font jouer des réseaux transnationaux et doivent savoir parvenir à articuler des soutiens de leur pays d'origine, comme celui de Sarolea pour les lecteurs d'anglais, avec celui d'universitaires français. Dans de nombreux cas, l'on peut parler d'une « misère rentable », puisque l'expérience de lecteur en France est souvent valorisable dans le pays d'origine, comme en témoigne la trajectoire de Ferdinando Neri, qui après avoir été lecteur d'italien à Grenoble puis à Paris effectue ensuite une brillante carrière universitaire en Italie. Une différence essentielle s'établit entre les lecteurs parvenant à être entièrement rattachés à une université et ceux qui restent pour une part essentielle de leur service en poste dans un établissement secondaire comme assistant.

L'initiative prise sous le mandat ministériel d'Aristide Briand consistant à accorder sur crédits d'État quelque 10 000 francs a été renouvelée jusqu'à la guerre et a largement contribué à étendre et à renforcer le dispositif des lecteurs en France, quand bien même l'État a parfois eu à batailler pour faire en sorte que l'argent ainsi rendu disponible aille effectivement à des lecteurs étrangers. À la veille de la Première Guerre mondiale, le financement des lecteurs reste hétérogène, associant souvent des crédits propres aux universités et des crédits d'État. La volonté de substituer des acteurs nationaux aux étrangers perdure, en particulier au profit de personnes d'origine alsacienne récemment naturalisées françaises, comme à Caen en 1913⁶⁷. Bientôt, ce qui était une exception deviendra la règle, puisque l'ordre est donné, du fait de la mobilisation, de ne plus admettre de lecteurs issus d'un pays ennemi. Le conflit mondial, toutefois, n'a pas eu raison du système des lecteurs, qui perdura, bien que reconfiguré, durant les années de conflit, avant que celui-ci ne trouve, durant l'entre-deux-guerres, un nouveau développement.

Au cours des années 1930 s'opère une forte politisation du statut du lecteur de langues étrangères en France. Ces derniers deviennent pleinement à la fois enjeux et acteurs des relations entre leur pays d'origine et la France, dans un

67 En 1913, c'est un boursier de diplôme d'études supérieures à la faculté de Caen, M. Basté, Alsacien d'origine et récemment naturalisé français qui obtient la charge de lecteur d'allemand, AN, F/17/13 245.

contexte de montée des tensions européennes. Pour certaines langues, un système dual se met en place. Tandis qu'une partie des lecteurs demeurent choisis et appointés par des structures universitaires françaises, comme c'était le cas avant la Première Guerre mondiale, d'autres sont nommés en France par leur pays d'origine. Le cas des lecteurs d'italien dans les universités françaises pendant le fascisme témoigne de la diversité des situations. La diplomatie italienne cherche, quel que soit leur statut, à s'assurer de leur contrôle et de leur coopération. Elle tente ainsi d'influencer les choix des universités françaises lorsque celles-ci recrutent un lecteur sur leurs fonds propres, en suggérant opportunément un nom. Devant l'échec de ce type de tentative d'ingérence, comme à Strasbourg en 1932, une autre stratégie est parallèlement adoptée, consistant à financer directement l'envoi de lecteurs d'italien dans certaines villes universitaires, comme à Dijon ou Nancy⁶⁸. Dès lors, la fonction de lecteur de langue étrangère en France recouvre dans l'entre-deux-guerres des situations très différentes, puisque l'on trouve parmi eux aussi bien des réfugiés allemands⁶⁹ utilisant leur poste en France pour échapper aux persécutions dont ils étaient la cible dans leur pays, que des enseignants italiens envoyés en France par la diplomatie transalpine comme vecteurs de diffusion des valeurs du nouveau régime dans les milieux universitaires.

Jérémie Dubois

Université de Reims Champagne Ardenne

jeremie.dubois@univ-reims.fr

68 Nous nous permettons de renvoyer sur ce point à Jérémie Dubois, «Les lecteurs d'italien dans les universités françaises pendant le fascisme : des stratégies contrariées d'influence par la langue», *Mélanges de l'École française de Rome Italie Méditerranée*, vol. 2, n° 127, 2015, p. 259-274.

69 Sur la dualité des situations des lecteurs d'allemand dans les années 1930 en France, voir Elisabeth Tauch, «Les échanges de lecteurs d'université entre la France et l'Allemagne des origines à 1939», art. cit., p. 308. Sur les attermolements de la position de la France vis-à-vis des réfugiés germanophones après 1933, voir Sébastien Rival, *L'échange des assistants de langue*, op. cit., p. 276.